

*La Belgique va disparaître?
La Flandre prépare son indépendance?
... Tout le monde en parle!
Eh bien, parlons-en.
Et osons l'alternative positive!*

LE MANIFESTE DU R.W.F.-R.B.F.

RASSEMBLEMENT WALLONIE - FRANCE

Rassemblement Bruxelles - France



Manifeste du RWF-RBF⁽¹⁾

I. Préparer l'avenir de la Wallonie par son union avec la France.

1. En Wallonie et à Bruxelles, une nouvelle force politique est nécessaire pour préparer l'avenir. Ni la crise des nationalités qui déchire l'Etat belge ni l'évolution institutionnelle ne sont terminées. La Flandre n'a renoncé à aucun de ses objectifs.

L'Histoire n'est pas finie — les événements survenus en Europe depuis quinze ans le démontrent — et le Mouvement wallon sera une nouvelle fois appelé à indiquer le chemin à suivre, comme il le fit en 1940, en 1945, en 1960 et dans les années 1970.

Ce chemin c'est celui d'une future union de la Wallonie avec la France, sous une forme à négocier.

Dans cette perspective, plusieurs associations politiques et mouvements de Wallonie ont constaté que leur dispersion entraînait un affaiblissement de leur message. Ils ont dès lors décidé de s'unir pour créer ensemble un parti politique, le RASSEMBLEMENT WALLONIE-FRANCE (R.W.F.) qui sera présent en Wallonie, mais aussi à Bruxelles sous le nom de RASSEMBLEMENT BRUXELLES-FRANCE (R.B.F.).

2. En invitant les Wallons à s'orienter vers la France, le R.W.F. tourne résolument le dos aux compromis institutionnels prétendument providentiels et jamais définitifs qui, le plus souvent, ne furent que des capitulations francophones.

Le R.W.F. ne jouera pas l'alternance partocratique, mais bien l'alternative radicale. En Wallonie et à Bruxelles, le R.W.F. est désormais la seule véritable opposition au système belge.

(1) Le RWF est le Rassemblement Wallonie-France. Le RBF est sa section bruxelloise : le Rassemblement Bruxelles-France. Le Manifeste a été adopté au congrès fondateur à Charleroi le 27/11/1999.

3. Le R.W.F. est un rassemblement pluraliste d'hommes et de femmes venus des divers horizons de la société, de la gauche démocratique à la droite démocratique. Tous ont en commun un même objectif : libérer la Wallonie et Bruxelles du double fatalisme qui les paralyse.

Fatalisme politique d'abord, qui voudrait que les Wallons et Bruxellois s'inclinent toujours devant la majorité flamande et que les injustices imposées — notamment à Fourons et dans la périphérie bruxelloise — soient irréversibles.

Fatalisme idéologique ensuite qui consisterait à accepter la permanence d'un certain déclin économique et social, la société restant vouée à l'impuissance en face des dérives néo-libérales de la mondialisation.

Cette double résignation, le R.W.F. la refuse, parce qu'elle reviendrait à nier l'existence même de la Wallonie et de Bruxelles, et parce qu'elle signifierait que toute volonté politique, par avance, serait vaine.

Le R.W.F. est donc le parti de la nouvelle Wallonie, de la jeune Wallonie, celle qui refuse la domination et veut se tenir debout.

Le R.W.F. veut que la jeunesse de Wallonie et l'espoir se donnent rendez-vous. Son ambition : c'est, pour chacun, l'épanouissement personnel par l'emploi et par la culture ; et pour l'ensemble des Wallons : la dignité, un projet pour l'avenir, une communauté de destin.

4. La majorité flamande n'a plus de projet pour la Belgique et la Belgique n'a plus de projet pour la Wallonie. Wallons et Bruxellois doivent donc savoir que la Belgique n'est pas et ne peut pas être leur horizon indépassable.

Le R.W.F. n'a certes pas pour mission de prophétiser la date de la fin de la Belgique, laquelle sera probablement décidée par la Flandre, le moment venu, lorsqu'elle le jugera de son intérêt. Le rôle du R.W.F. est d'ouvrir les yeux et d'éveiller les consciences. L'Europe doit savoir que si la Wallonie et Bruxelles ont une communauté de destin avec la France, elles restent clairement ouvertes à des coopérations intenses avec toutes les autres nations d'Europe, y compris avec la nation flamande.

La Belgique n'a jamais été une vraie nation. Elle n'est presque plus un Etat. Les vices de fonctionnement et les crises récurrentes des pouvoirs en place dénoncent l'impuissance quasi congénitale d'un appareil d'Etat qui par ailleurs est miné par le nationalisme flamand.

Par exemple, les circulaires Peeters-Martens ont montré qu'il n'y a pas d'arbitrage fédéral efficace.

Périodiquement, la Flandre remet en cause les accords les plus solennels ou marchande une deuxième fois et à son avantage des compromis déjà conclus. D'une manière générale, la Flandre considère que la réforme de l'Etat n'est jamais achevée.

En vérité, la Flandre, qui est une nation, possède aussi les éléments constitutifs d'un Etat. Voulant devenir Een Vlaamse Staat in Europa, elle prépare de facto son indépendance. Un jour, il apparaîtra qu'il n'y a pas place pour deux Etats (Flandre et Belgique) sur un même territoire. C'est pourquoi il appartient aux Wallons et aux Bruxellois de préparer leur avenir. Celui-ci ne résultera pas d'une nouvelle négociation communautaire décidée et imposée par la Flandre. La Wallonie doit avant tout retrouver et réhabiliter sa véritable identité nationale qui est française.

Ce fondement national préalable n'est pas celui du nationalisme ethnique lié au sang ou au sol, mais bien celui d'une adhésion volontaire à un projet politique et culturel global et ce projet n'est autre que celui de l'idée française, républicaine, de démocratie dans la liberté et l'égalité.

C'est donc en fonction de cette conception de notre identité nationale qu'il faudra organiser le nécessaire rassemblement de nos deux régions, Wallonie et Bruxelles, avec la France. Cela signifiera une négociation soumise à référendum. Pour Bruxelles, un statut particulier peut être envisagé. Quant aux populations de Fourons, des six communes de la périphérie bruxelloise et des communes germanophones, elles seront bien entendu consultées sur leur statut dans le cadre d'un référendum sous contrôle international.

Le R.W.F. demande aux Wallons de rejeter le comportement de l'autruche qui consiste à ne pas accepter la réalité et à ne pas se préparer à l'affronter. S'ils en ont la volonté, les Wallons peuvent encore maîtriser leur destin.

En rejoignant la France (dont elle procède par la langue, la culture, la civilisation et qui est aussi la quatrième puissance économique du monde), la Wallonie sera plus forte et plus viable, plus sociale et plus libre. Et cela sans perdre pour autant son identité patrimoniale, ses spécificités, sa personnalité propre.

5. Les quatre partis traditionnels ont pour objectif majeur de gérer le présent et à cette fin d'occuper alternativement le pouvoir ou son apparence dans des gouvernements de rencontre et de circonstance. Ils ne peuvent pas produire par eux-mêmes les réactions indispensables pour corriger les défauts de leur vision à court terme, pour combattre leur propre démission ainsi que celle des élites, et pour préparer l'avenir.

Non seulement ils ne peuvent pas produire ces réactions salvatrices, mais ils s'emploient à bercer l'opinion d'illusions, à la chloroformer, à la normaliser : l'affirmation récente des partis wallons de gouvernement selon laquelle la Flandre a changé est digne du Docteur Coué et ne repose pas sur une base réelle. On sait en effet que les objectifs fondamentaux du Parlement flamand ont été intégrés dans le programme officiel du nouveau Gouvernement flamand. On sait aussi que la majorité nationaliste du Parlement flamand va accentuer sa pression pour la mise en oeuvre de ce programme.

Le néo-belgicisme des quatre partis francophones officiels vise à créer de toutes pièces une euphorie qui pourrait ressembler au lâche soulagement qui a suivi les accords de Munich. Il s'agirait ainsi d'assoupir la vigilance des Wallons et des Bruxellois en vue de préparer les nouveaux compromis qui masqueront en réalité de nouvelles concessions et de nouvelles défaites. S'annonce ainsi la dislocation prématurée du pseudo Front du refus alors que la pression nationaliste flamande ne fera que croître.

C'est pourquoi, dès maintenant, le R.W.F. en appelle à la vigilance redoublée des Wallons et des Bruxellois. D'ores et déjà, il organise ses structures et se prépare à présenter des listes de candidats à l'occasion des prochaines élections.

II. Préparer un changement de système politique pour créer un nouvel esprit public.

1. En recouvrant sa véritable identité française, la Wallonie se donnera un projet politique fondamentalement rénovateur. Il s'agit d'adhérer à un autre système politique, ce qui pourrait modifier les mentalités et instaurer un nouvel esprit public. En se fondant dans le système politique français et en l'adoptant (par exemple, cela signifiera très concrètement le remplacement du scrutin proportionnel par un scrutin majoritaire à deux tours), la Wallonie sera mieux outillée pour réduire les localismes, les provincialismes, les clientélismes, les oligarchies partitocratiques. En Wallonie comme à Bruxelles, il faut réhabiliter et reconstruire le sens de l'Etat et de l'intérêt général dans les sphères politiques et administratives.

Le changement du système politique sera un vrai changement, car il induira une réforme profonde des mentalités et de l'esprit public. Et réciproquement.

2. Dans cette perspective, les Wallons (et les Bruxellois) doivent se réapproprier leur citoyenneté. L'idée de citoyenneté, aujourd'hui utilisée à tort et à travers, ne peut être fondée sur l'équivoque. Pour les néo-libéraux, c'est l'individualisme à outrance. Or, pour nous, le citoyen ne peut pas être l'individu-consommateur méfiant ou hostile à l'égard de l'Etat et de la société. La bonne définition est la suivante : la citoyenneté est un individualisme positif qui ramène chacun à l'intérêt général. Elle est la participation active et libre à la vie d'une cité libre.

Mais les hommes sont-ils citoyens si les médias ne les traitent pas en adultes ? Sont-ils citoyens si l'école ne les forme pas au lien politique et au civisme, si la société fabrique des exclus, si le dépôt de candidatures aux élections est cadenassé par les partis officiels ?

Le retour à la citoyenneté exige donc de lutter avec succès contre les fractures sociales (car l'exclusion exclut de la citoyenneté) et contre les anciennes pratiques politiques.

3. De nouvelles pratiques pour refonder la démocratie. Au-delà du gadget importé de la Nouvelle Culture Politique, le R.W.F. propose que soient renouvelées en profondeur les pratiques politiques anciennes. Chez nous, la démocratie rime principalement avec “ partage du pouvoir ”.

Pour retrouver sa force et sa qualité, son indépendance et son autorité, l’administration doit encourager les compétences personnelles sans être contournée par les cabinets ministériels. Les parlementaires doivent recevoir un statut correct sur le plan financier à condition de limiter rigoureusement les cumuls de mandats et la durée de leurs fonctions. Cette dernière mesure devrait également s’appliquer aux fonctions ministérielles.

Il faut restaurer la responsabilité politique et morale de la fonction ministérielle, notamment par des procédures publiques de contrôle et d’audit. La reconstruction de l’autorité et de l’impartialité de l’Etat au service de l’intérêt général doit être l’objectif principal à atteindre par ces nouvelles pratiques politiques. La démocratisation de la vie interne des partis, une presse indépendante, une école qui forme au civisme, et un retour au sens de la «chose publique» (la res publica) ou encore au sens de l’Etat, voilà pour l’essentiel les tâches considérables auxquelles doit s’atteler une nouvelle génération.

4. La notion d’intérêt général ne peut être considérée comme passéiste ou moralisatrice. L’intérêt général ne se réduit pas à la somme des intérêts particuliers. Les associations et groupements d’intérêts sont nécessaires à l’établissement du lien social, mais ils ne peuvent se substituer à l’Etat ou pallier ses carences. Il revient à l’Etat de remplir lui-même ses missions au service de tous et avec un traitement égal pour chacun.

5. La politique déçoit si elle n’a ni vision ni grand dessein. La fonction élective ou de service public sera délaissée si elle n’est que gestionnaire. La jeunesse doit se reconstruire une ambition afin de décroïsonner la Wallonie, de l’ouvrir au monde et à la modernité, mais aussi aux réalités et aux besoins du tiers-monde et des pays du Sud.

III. Préparer le bien-être en refusant les illusions de la mondialisation.

1. Le bien-être économique et social des Wallons sera mieux garanti par l'union avec un grand Etat digne de ce nom, la France, deuxième pays exportateur, quatrième puissance économique du monde, pays organisé et structuré, et doté d'une tradition sociale forte.

Le R.W.F. considère qu'il faut mettre un terme aux dérives et aux illusions du néo-libéralisme et de son produit, la mondialisation.

Il refuse ici également la résignation qui semble caractériser les partis de pouvoir, de la droite traditionnelle à la social-démocratie. Le R.W.F. dénonce la conjonction de la puissance américaine dominante et d'une Europe néo-libérale. Il en résulte une destruction progressive, mais systématique des services publics, du rôle régulateur de la puissance publique et de la volonté collective en tant que contrepoids et correctif aux lois du marché et aux inégalités. Or, ces instruments avaient été mis en place dans la plupart de nos pays européens tout au long d'un siècle de luttes sociales et politiques. Aujourd'hui, la mondialisation des marchés et l'empire du commerce s'accompagnent partout de phénomènes socialement coûteux tels que délocalisation et précarisation des emplois, dégradation de l'environnement planétaire, accroissement des fractures sociales et donc des instabilités et des désordres. Les sociétés fragilisées résistent de plus en plus mal à l'uniformisation culturelle et à une certaine normalisation des esprits. Demain la jeunesse du monde risquera de payer cher les conséquences politiques et morales de la perte d'idéal et de projet : dépolitisation, succès des extrémismes, développement des intégrismes. Mais aussi progrès des doctrines du vide, du relativisme, de l'hédonisme.

Pour combattre ces dérives, il faut assurer le vrai retour du politique et la remise en valeur du culturel.

2. La justice économique et sociale - tout comme le développement de l'emploi - sont loin d'être spontanés. Ils requièrent, eux aussi, pour être mieux garantis, une union de la Wallonie avec la France.

D'une manière générale, le progrès économique et social présuppose des instruments forts sous forme d'Etats-Nations structurés et administrés en fonction de l'intérêt général. Cela ne signifie pas, au contraire, que ceux-ci ne peuvent pas déléguer certaines compétences à la communauté internationale ou à des organisations régionales d'Etats. A la condition toutefois que des Etats-Nations dignes de ce nom sous-tendent la puissance de la communauté internationale et que celle-ci soit dotée de volonté, de moyens, et qu'elle soit contrôlée. Alors seulement pourront être imposées avec efficacité des normes sociales et environnementales aux systèmes productifs ainsi que des correctifs au libre jeu des lois du marché qui déstabilisent aujourd'hui les économies et les sociétés les plus faibles.

3. Pour le R.W.F., il ne s'agit pas de faire des concessions à l'étatisme et à la bureaucratie. Il s'agit de rétablir le rôle de l'Etat comme stimulateur de la production, comme régulateur de la justice sociale et comme garant des libertés. La vague de privatisations est allée trop loin. Sous le gouvernement Dehaene, ont été privatisés (le parti socialiste qualifiant ces opérations de consolidations stratégiques) : les trois institutions publiques de Crédit dont la CGER, la Régie des Transports maritimes, la Sabena, Belgacom (à une voix près), sans oublier l'introduction de Fortis dans la Banque de la Poste. A court terme, le nouveau gouvernement va tenter de privatiser complètement Belgacom, la Loterie Nationale et la Sabena, et ensuite, sans doute par étapes, il vendra au privé la Poste et les Chemins de fer.

Pour le R.W.F., il est nécessaire de préserver le service public là où il existe, étant bien entendu que son efficacité doit être systématiquement améliorée. Le R.W.F. s'opposera donc aux privatisations qui seraient contraires à l'intérêt général même si, comme c'en est le cas, l'Europe ne cesse de pousser inconsidérément les Etats dans cette direction.

4. La création d'entreprises : investir pour exporter, mais sans négliger de développer le marché intérieur.

Les entreprises wallonnes sont trop peu nombreuses et trop petites dans le secteur des P.M.E. (Petites et moyennes entreprises). Il faut accroître leur taille, leur nombre, leur diversification. La conquête de marchés extérieurs en Europe et dans le monde doit être l'un de leurs objectifs majeurs, pour autant que le marché intérieur ne soit pas négligé. Le marché intérieur est celui qui permet de consommer, de mieux vivre, de créer des emplois.

Il importe par conséquent de recréer en Wallonie un climat positif en faveur de l'entreprise et de la production. Le problème n'est plus tellement de garantir la liberté d'entreprendre que de développer le goût d'entreprendre en réduisant les entraves, conditions, lourdeurs et pénalités administratives.

Des contrats clairs doivent être passés avec les branches ou les secteurs vis-à-vis desquels les pouvoirs publics maintiendront leur fonction de relance et de réactivation quand cela s'impose.

Une programmation salariale à moyen terme doit viser à une hausse substantielle des bas salaires afin de décourager certaines situations de chômage de longue durée, mais aussi en vue de contribuer à la nécessaire relance de la demande intérieure.

Parmi les mesures prioritaires à prendre en faveur des entreprises, il faut citer la maîtrise des coûts de production et le développement de la recherche.

5. Effacer les séquelles du passé.

Le territoire wallon a souffert de son histoire, des guerres, des cicatrices de l'industrialisation, du désaménagement du territoire, ... Dans certaines zones, l'habitat est vieilli et malsain, et son implantation incohérente. Dans le cas du Hainaut, les fonds de l'Objectif 1 auraient été mieux utilisés s'ils avaient été prioritairement concentrés sur la restauration de l'habitat et des paysages dans le vieux sillon industriel. Dans les zones plus favorisées, une plus grande rigueur urbanistique, une meilleure protection des zones vertes et agricoles, et la préservation de l'espace de plus en plus rare s'imposent absolument.

6. Confirmer les convergences économiques avec la France.

Il ne faut plus démontrer la convergence économique entre la France et la Wallonie. D'une manière générale, on peut dire que les investisseurs français connaissent nos entreprises et les atouts socio-économiques et infrastructurels de la Wallonie.

Entre France et Wallonie, la coopération et l'intégration transfrontalières doivent être intensifiées.

Il s'agit d'accentuer et de valoriser une proximité de fait par une politique active d'aménagement du territoire qui intègre davantage la France et la Wallonie et plus particulièrement leurs régions limitrophes. A cet égard, il faut combler les lacunes qui subsistent en matière de communications et de transport, mais aussi de coopération universitaire, culturelle, touristique. Ainsi sera valorisée la position de la Wallonie en Europe, surtout si elle donne d'elle-même une image plus attrayante, plus positive et plus volontaire.

IV. Préparer la justice sociale par la protection sociale.

1. L'augmentation de la pauvreté et des inégalités, les exclusions, la brutalité de la société à l'endroit des faibles, l'insécurité pour les personnes âgées ou isolées, créent un climat de déstructuration du tissu social. Les valeurs humanistes et les libertés sont menacées.

Le R.W.F. croit que cette situation impose un retour véritable au politique, c'est-à-dire la reprise en charge de la société par elle-même, au travers d'une réhabilitation de la volonté collective. L'un des objectifs de celle-ci doit être de consolider le concept de protection sociale au sens large : elle n'est pas seulement un dispositif qui corrige les inégalités, elle doit aussi consister en un système globalement préventif qui assure à chacun une formation, un accès à la culture, à l'emploi, à la santé, à l'environnement et à la sécurité.

Tout en reconnaissant la valeur des formes privées de solidarité individuelle, le R.W.F. affirme que la justice sociale exige une solidarité orga-

nique conçue comme la réponse à des besoins et à des droits humains exprimant une volonté collective. Elle est donc le premier des services publics qui doit être rendu par l'Etat au travers d'une sorte de contrat passé entre lui-même et les citoyens. La protection sociale est un droit, elle ne peut être privatisée.

La justice sociale passe aussi par la création d'emplois pour le plus grand nombre, car il est évident que nos taux élevés de chômage contribuent à la déstructuration du tissu social, démoralisent les jeunes et fragilisent le système démocratique. La lutte contre la crise et les inégalités en face de la vie et de l'emploi est donc un puissant moyen de protéger la démocratie. Toute détérioration sérieuse et durable du niveau de vie pour des couches importantes de la population, jointe à la crise profonde des appareils d'Etat, peut engendrer des répercussions négatives, voire désastreuses, sur l'état de la démocratie ; car il n'a pas encore été prouvé qu'un régime de libertés peut se maintenir longtemps sur un champ de ruines sociales.

Aux partisans de la dérégulation croissante et de la mondialisation sans règles, il faut donc rappeler que, historiquement et sociologiquement, c'est le progrès social qui est le meilleur garant de la démocratie et de la liberté.

Bien entendu, il faut reconnaître qu'il n'y a pas de progrès social réel et durable sans un niveau suffisant de production de richesses, qu'il s'agisse de biens ou de services.

2. Une société moins brutale.

Notre société exerce une violence permanente et brutale contre les plus faibles, contre les exclus, contre ceux qui n'ont pas " réussi ". L'image du chômeur (" Gaston "), qui tond le gazon pour les riches, est une insulte délibérée répandue par le gouvernement Dehaene. Nous refusons cette brutalité néo-libérale. De même, nous affirmons que la violence et les agressions doivent être combattues et réprimées. Ici également les problèmes de la sécurité sont et seront mieux pris en compte par un Etat organisé tel que la France que par un Etat sous-administré tel que nous le connaissons chez nous.

V. Préparer l'avenir de la jeunesse par l'éducation et la culture.

C'est par l'éducation et la culture que les citoyens prennent conscience de leur identité commune. Dès lors, toute la politique de l'enseignement et de la culture, en Wallonie et à Bruxelles, doit faire l'objet d'un plan de convergence avec le système français. Un cadre est prévu pour un tel plan : l'Accord culturel signé par la Communauté française et la France en mars 1999. Il faut l'appliquer et préparer ainsi une intégration définitive.

1. C'est probablement en Belgique que l'implosion de l'espace politique a atteint son point culminant. . . Non-pensée, surmédiatisation, populisme généralisé, idéalisation du non-conflit et du consensus mou et donc du centre comme degré zéro de la politique, libéralisation du socialisme et social-démocratisation du libéralisme, soumission à la mondialisation et abandon de tout esprit critique à l'égard de l'emprise américaine sur les affaires du monde, européisme mécanique... Le conformisme belge repousse les idées dérangeantes, il a tendance à les considérer comme signes de rébellion, voire de déviance. La dépolitisation produit et reproduit la dépolitisation ce qui convient, du moins le croient-ils - à tort - aux partis de pouvoir. En vérité, la société se détache d'eux sans qu'ils s'en aperçoivent vraiment. Et si une partie de la presse perd des lecteurs, c'est peut-être parce qu'elle les abreuve continuellement de faits divers promus au rang d'Histoire et de destin. Pour que la politique soit pleinement repolitisée, pour que la société ose se regarder en face, pour que la morosité diminue et que la créativité renaisse, il faut remettre au premier rang l'éducation et la culture. Pour l'avenir de l'esprit public.

Pour le R.W.F., c'est l'école, c'est la politique culturelle, ce sont les médias qui doivent aider à produire une société meilleure et ce ne sera pas l'inverse, (aujourd'hui, beaucoup pensent à tort que c'est la société qui doit déterminer l'école et que l'école doit s'adapter à la société).

2. L'enseignement chez nous devrait davantage élever et promouvoir intellectuellement et socialement. Pour préparer l'intégration de notre

système scolaire à celui de la France, le R.W.F. en appelle à une vraie restauration de l'enseignement (autorité et responsabilité des enseignants et des parents, qualité de la formation et des infrastructures, statut matériel et humain des enseignants rétablissant l'attrait de la fonction)... Le civisme doit être enseigné. Le concept d'éducation, actuellement rapetissé à la notion d'enseignement, doit retrouver sa vigueur et son ampleur. L'école doit être créatrice de société, lieu du creuset social, moteur d'intégration et d'harmonie.

3. Le renouveau de la Wallonie passe par un grand renouveau culturel, dans le cadre français, en vue de l'épanouissement individuel et collectif. La création artistique, la mobilisation de la population pour la connaissance et la défense de son patrimoine, l'ouverture au monde sont indispensables à la création d'un nouvel esprit public.

La promotion intellectuelle, mais également sociale et professionnelle, implique chez les élèves une meilleure maîtrise de la langue maternelle, indispensable à tous égards dans l'existence quelle que soit la profession exercée plus tard. Ce n'est que sur une solide connaissance de la langue maternelle que doit reposer l'apprentissage des autres langues.

Le R.W.F. demande que soient mises en valeur les richesses culturelles régionales, telles que le wallon ou le picard, et d'une manière générale, l'ensemble du patrimoine culturel wallon.

Le R.W.F. souligne que l'identité wallonne et le patrimoine wallon ne sont pas contradictoires ou concurrentiels par rapport à l'identité et à l'appartenance françaises de la Wallonie. On peut et on pourra parfaitement être Wallon et Français, comme on est Alsacien et Français ou Provençal et Français. Il est par contre absurde, comme le font certains responsables politiques, de revendiquer un wallingantisme exacerbé négateur de notre identité française. Sans la langue française, principal sinon unique ferment et facteur de la personnalité wallonne commune, il n'y aurait pas de Wallonie. Les Wallons, tout comme les Bruxellois, doivent être mieux conscients de leur chance d'appartenir à la grande nation française et à la Francophonie, l'un des quatre ou cinq grands espaces culturels mondiaux susceptibles de peser sur la scène internationale dans le courant

du prochain siècle. Ils doivent dès lors s'investir encore davantage dans la Francophonie, resserrer les liens particuliers qui les unissent à la France et aussi au Québec, à la Suisse romande, au Val d'Aoste, aux Etats francophones d'Afrique...

VI. Préparer l'équilibre européen du prochain siècle.

1. Le R.W.F. constate que son programme de mise en commun des destins de la Wallonie et de la France se situe dans la fidélité et la continuité du Mouvement wallon historique (notamment lorsque celui-ci dénonça, avant la guerre, la nouvelle neutralité diplomatique et militaire de la Belgique face à Hitler et la rupture de l'alliance avec la France). De même, il rappelle et reconnaît la légitimité du premier vote du Congrès National Wallon de Liège en 1945, en faveur de la réunion du pays wallon à la France.

Le R.W.F. assume l'héritage des mouvements et partis issus du Mouvement wallon qui l'ont précédé dans l'action wallonne.

Le R.W.F. salue le rôle de ces partis et mouvements et rend hommage à l'engagement des nombreux militants qui ont œuvré pour la cause commune depuis près d'un siècle. Le R.W.F. situe sa propre action dans la filiation d'un passé qui va de Jules Destrée à André Renard, de Jean Duvieusart à Marcel Thiry, de l'abbé Mahieu à Maurice Lebeau, mais il veut aussi et surtout prolonger et projeter ce passé dans l'avenir.

2. Par conséquent, le R.W.F. réaffirme la triple vocation du mouvement wallon : à la fois wallonne, française et européenne.

Le R.W.F. propose une solution positive et pacifique à la crise des nationalités qui déchire la Belgique, et cela sans revendiquer la création d'une Wallonie indépendante ou d'une petite Belgique continuée, mais réduite à un ensemble Wallonie-Bruxelles qui ne ferait qu'ajouter un Etat supplémentaire en Europe et un Etat faible de surcroît. La Wallonie (et Bruxelles avec elle si elle le désire) contribuera ainsi à la stabilité et à l'équilibre du continent européen par son union avec la France.

3. Pour le R.W.F., il est clair que les destins géopolitiques de la Wallonie et de la France en Europe sont communs, que les intérêts économiques de la Wallonie et de la France sont déjà très largement intégrés, et que la Communauté française d'Europe (et toute la Francophonie) verra son avenir mieux assuré si la France est renforcée par l'apport wallon.

Il y va aussi de l'intérêt et de l'équilibre européens, surtout dans la perspective d'une Europe élargie à 30 États (et sans doute davantage) de plus en plus disparates.

La probabilité est aujourd'hui grande de voir la construction de la maison commune européenne se diluer dans une zone de libre-échange ouverte à tous les vents du néo-libéralisme et de la mondialisation sous contrôle américain. L'Europe d'aujourd'hui a réduit ses ambitions à des coopérations à géométrie variable. Elle a renoncé à une intégration politique de type fédéral en tout état de cause impossible à concevoir et à mettre en oeuvre au sein d'un ensemble de plus de 30 Etats.

Dès lors, en face d'une Belgique qui va continuer à se détruire et devant une Europe-magma incapable de s'organiser autour d'un véritable projet politique, d'une diplomatie efficace et d'une organisation propre de sécurité et de défense, la sagesse et l'intérêt commandent aux Wallons et aux Français de concrétiser ensemble leur communauté de destin.

4. Le R.W.F. croit que si l'Europe ne veut pas sombrer dans la dilution et l'irresponsabilité, elle ne peut que se refonder sur une étroite et active coopération intergouvernementale entre des Etats-Nations solides et forts et en tout premier lieu sur une France et sur une Allemagne unies dans une alliance non seulement maintenue, mais renforcée à tout prix. Une telle alliance doit être fondée sur la conviction partagée qu'elle est de l'intérêt des deux parties et sur la loyauté active. Ainsi, l'axe France-Allemagne est et restera le noyau central des politiques européennes communes dans le respect nécessaire des spécificités nationales et culturelles et notamment des langues de faible diffusion.

L'Europe n'a pas intérêt à une coopération entre Etats faibles, impuissants ou sous-administrés. Seuls des Etats solidement charpentés et gérés pourront élaborer ensemble des politiques communes et en vérifier l'exécution, ce à quoi une Commission bureaucratique ne parvient pas.

Ainsi, dans le cadre d'une coopération franco-allemande consolidée, l'apport humain, économique et culturel de la Wallonie à la France ne pourra que contribuer à cette coopération et par-là à l'équilibre géopolitique de l'ensemble de l'Europe.

VII. Bruxelles, Ville internationale avec la France.

1. Le Rassemblement Wallonie-France - Rassemblement Bruxelles-France attache une importance primordiale à l'avenir de Bruxelles, grande ville-région largement construite par l'émigration wallonne, mais aussi par la volonté politique, l'épargne et les investissements wallons.

La Wallonie – et au-delà d'elle le monde francophone – a, de toute évidence, dans cette grande ville à vocation européenne et internationale, des intérêts moraux, culturels, politiques et économiques. Elle a, pour cette raison, la volonté, non seulement de conserver les liens particuliers et privilégiés qui l'unissent à Bruxelles, mais encore de les renforcer.

Le R.W.F. s'implante donc également à Bruxelles, où une section est créée : le Rassemblement Bruxelles-France (R.B.F.), qui se veut l'instrument et le noyau de la véritable résistance francophone bruxelloise aujourd'hui.

Bruxelles est plus que jamais menacée par les plans d'absorption progressive de la Flandre et par une américanisation culturelle sournoise. Aussi le R.B.F. invite-t-il les Bruxellois à accompagner les Wallons dans leur marche historique vers la France, qui représente le seul moyen sérieux et sûr de garantir son avenir de grande ville internationale, européenne et française, et ce dans le respect des droits culturels légitimes de ses habitants de langue néerlandaise.

2. L'expansionnisme et l'intolérance flamands avancent masqués à Bruxelles. Les opérations de séduction des autorités du Nord à l'égard des Bruxellois ne visent qu'à endormir leur vigilance afin d'y relativiser l'importance francophone. La Flandre n'a toujours pas renoncé à amoindrir le statut de Bruxelles : sa stratégie reste celle d'une cogestion bi-communautaire avec des institutions paritaires. Faire de Bruxelles

une mosaïque de minorités, au mépris de la majorité francophone, n'a d'autre but que de servir cette ambition, aidée en cela par la progression de l'anglo-américain.

Or, en réalité, il n'y a pas de "minorité flamande" à Bruxelles en ce moment, mais seulement des ressortissants localement minoritaires d'une majorité qui domine l'Etat. La revendication d'une représentation forfaitaire aux niveaux régional et communal indique à satiété que cette "minorité" peut se permettre de voir rétabli le vote plural et violé en sa faveur le principe démocratique "un homme - une voix", grâce à sa domination sur l'ensemble belge.

3. Dynamisée par la reprise en main des Fourons, la Flandre va concentrer ses efforts sur Bruxelles et sa périphérie. Elle y poursuivra son double but : d'une part l'homogénéisation linguistique de son territoire, par l'obtention de nouvelles compétences, et, d'autre part, la satellisation de Bruxelles en la séparant définitivement des communes de sa périphérie et en accentuant sa dépendance financière à l'égard de l'Etat fédéral qu'elle domine. Elle pourrait alors maintenir la Belgique sous une forme de plus en plus vidée de contenu tandis que, patiemment, elle résorberait l'abcès périphérique et accentuerait le déséquilibre institutionnel en sa faveur à Bruxelles, le tout sans aucun égard pour les Bruxellois, que l'on voudrait faire vivre dans une sorte d'entité subordonnée, cogérée pour le plus grand bénéfice de la Flandre qui y retrouverait une position qu'elle a perdue par la voie des urnes et la volonté du Peuple. A cet égard, une complicité objective existe entre certains confédéralistes flamands et régionalistes wallons, qui accepteraient de brader Bruxelles à la Flandre en échange de compensations financières.

Entre la Wallonie et Bruxelles, il ne peut plus être question de solidarité purement verbale, proclamée de manière rituelle. Elle sont liées par une convergence d'intérêts et une communauté de destin : on ne peut les séparer, ni aujourd'hui, ni demain.

Depuis juin 1999, la quasi-totalité de la classe politique francophone, en Wallonie comme à Bruxelles, habilite ses capitulations du discours

anesthésiant d'un "nouveau climat communautaire". Mais cet apaisement orchestré tente de dissimuler une politique de marchandages et de satisfaction unilatérale de la Flandre qui, sous le couvert d'un ton plus modéré, engrange plus que jamais de nouveaux pouvoirs. La pacification communautaire est un conte de fée inventé par les partis officiels pour camoufler leur concessions et affaiblir la résistance francophone. La Flandre reçoit ses compétences, les Francophones attendent leur ressources nouvelles. Le déséquilibre s'aggrave, alors que les représentants politiques wallons et bruxellois sont, le dos au mur, engagés dans une tentative de sauvetage de l'instrument privilégié de la domination flamande, l'Etat fédéral, qu'ils ne peuvent maintenir qu'au prix de leur soumission. Cette posture n'est cependant pas éternelle car viendra un moment où la Flandre n'aura plus rien à tirer d'une fiction d'Etat belge. Alors, les nouveaux maîtres pourraient bien tolérer que les Bruxellois restent eux-mêmes à condition... de devenir Flamands.

Les Francophones doivent prendre conscience de leurs intérêts. Tant que subsistera l'Etat belge, la paix communautaire ne sera pas possible. Ainsi, nous n'imputons rien de notre sort aux Flamands et ne voyons pas en eux un ennemi héréditaire. Notre discours n'est pas tourné contre la Flandre, mais contre sa stratégie de domination. Et parler de stratégie de domination n'est pas faire acte de racisme : le prétendre serait s'opposer à une lucidité vitale pour laisser se perpétuer une situation injuste; ce serait, pour maintenir un Etat belge au prix d'un mensonge permanent, empêcher les Francophones d'exercer leur libre arbitre.

4. La solution pour Bruxelles ne réside pas dans un illusoire statut d'indépendance. Privée des possibilités de croissance et de revenus d'une ville classique, elle devrait tôt ou tard accepter les conditions de la Flandre pour son développement. Elle aggraverait de la sorte sa dépendance à moyen et long terme. De plus, Bruxelles ne pourra jamais se transformer en un paradis fiscal, réglementation européenne oblige.

5. L'hypothèse du district européen, variante de l'indépendantisme, repose sur une vision erronée de la nature (qui n'est pas fédérale) et

des moyens juridiques des institutions européennes (qui n'ont pas le pouvoir d'administrer un territoire). Il n'est pas possible de transformer Bruxelles en district fédéral européen pour la seule raison que l'Union européenne n'est pas un Etat. Bruxelles est certes l'hôtesse de ses institutions, mais l'on peut parier que le conseil des ministres européen continuera à les distribuer entre les Etats membres, au gré des inévitables compromis intergouvernementaux.

6. Préserver les atouts et les qualités de Bruxelles.

Bruxelles doit rester une grande ville francophone; Bruxelles doit rester une grande ville internationale; Bruxelles doit conserver un maximum de fonctions et de sièges institutionnels et économiques.

Ces objectifs, Bruxelles ne les atteindra pas seule.

Rallier Bruxelles à la France avec l'appui de la Wallonie, c'est lui procurer les moyens d'être une ville comme les autres, sans statut discriminatoire, c'est l'inscrire dans un cadre institutionnel stable et sûr. C'est préserver ses libertés et assurer sa vocation de ville internationale. Ainsi, seule l'adhésion à la France pourra garantir le maintien à Bruxelles de la liberté culturelle puisque les objectifs flamands ne peuvent se réaliser que par sa limitation et, à terme, son étouffement.

Aux citoyens issus de l'immigration, nous proposons un modèle d'intégration et de liberté radicalement différent. Jusqu'à présent, le discours prétendument tolérant de la Belgique à leur égard a repris la confuse et dangereuse terminologie du multiculturalisme qui étouffe la qualité de citoyen, égal en droit à tous, sous l'appartenance parcellaire à une communauté. Il crée des droits communautaires là où ne devraient exister que des droits individuels, notamment celui d'échapper à tout particularisme. Il vise à faire de Bruxelles une ville peuplée de groupes aux droits différents, faisant dériver le droit à la différence, que nous revendiquons, vers une différence des droits que nous combattons. L'union à la France est la meilleure protection contre ces dérives porteuses de conflits potentiels parce que son modèle, certes imparfait, a pour but de permettre à chacun de trouver sa place dans la nation, sans considération d'origine ou de couleur politique.

7. La périphérie avec Bruxelles

Les limites de la région bruxelloise ont été fixées arbitrairement, contre le vote d'une majorité de parlementaires francophones en 1962, ce qui a entraîné l'isolement des Francophones de la Périphérie et a fait de Bruxelles une ville enclavée, coupée de la Wallonie.

Le dogme flamand de l'homogénéité linguistique, de même que la transformation de simples limites administratives en frontières d'Etat, contraignent à poser le problème en termes de territoire. D'ores et déjà, la Communauté flamande empêche la Communauté française de s'adresser à ses ressortissants, faisant fi des droits fondamentaux à l'information, à l'expression et à la communication libres des idées : n'importe quel pays peut subventionner une activité culturelle en Flandre, sauf la Communauté française. Le gouvernement flamand n'applique pas les lois sur l'emploi des langues protégeant les habitants francophones des communes dites à facilités : la tutelle flamande tente d'imposer le déperissement progressif des "facilités", inscrites dans la Constitution, par des tracasseries sans cesse renouvelées. Le passé et le présent préfigurent l'avenir : pourquoi la Flandre respecterait-elle demain des minorités que l'Etat fédéral ne peut l'empêcher aujourd'hui de léser?

L'alternative est simple :

- ou l'intégration à la Région de Bruxelles des communes dont les habitants se prononceront majoritairement dans ce sens, solution qui préserve les droits de tous, quelle que soit leur langue;
- ou le grignotage des droits linguistiques et culturels jusqu'à leur extinction totale et le paralysie par la tutelle flamande de l'autorité communale démocratiquement élue, dans tous les domaines de l'action publique et au détriment des intérêts, de la tranquillité et de l'épanouissement des populations.

Il est donc temps, pour les Francophones de la périphérie bruxelloise et leurs élus, de renoncer aux promesses fallacieuses d'une légalité belge qui est de plus en plus impuissante à protéger leurs droits et dont la survie ne fait que retarder l'inéluctable en les affaiblissant dramatiquement.

L'heure du choix va sonner; soit s'unir à Bruxelles, ville internationale avec la France, soit se résigner à l'assimilation ou à l'exil.

Le sort des communes à facilités doit être réglé au moment de la fixation des nouvelles frontières d'Etat;; **pour le R.W.F.-R.B.F., une seule méthode démocratique : le référendum.**

8. Bruxelles et sa périphérie avec la Wallonie dans la République

L'intégration de Bruxelles à la France ne poserait pas de problèmes institutionnels majeurs. En fait, l'organisation actuelle des pouvoirs pourra être maintenue dans ses grandes lignes :

- 19 à 25 communes (19 bruxelloises plus les communes "à facilités" qui auront choisi de rejoindre la région de Bruxelles), avec leurs compétences actuelles sauf la police, avec un Conseil municipal élu au suffrage universel et un Maire désigné par lui;
- Le Conseil régional de Bruxelles, assemblée élue au suffrage universel qui désigne son Président en son sein, prenant des règlements sur proposition de ce dernier dans les matières de sa compétence (aménagement du territoire, politique économique, transports et mobilité, enseignement et culture etc.) L'exécutif régional est dirigé par le Président du Conseil régional, qui choisit et nomme ses adjoints.
- Les compétences réglementaires du Département sont exercées sur le territoire des 19 à 25 communes.

La tutelle est remplacée par un contrôle juridictionnel (cours et tribunaux administratifs) et les finances communales et régionales sont contrôlées par la Chambre régionale des comptes.

Les matières de police, d'action sociale et sanitaire, d'équipement, de politique forestière, de travail et d'emploi, sont des services de l'Etat au niveau local, dirigés par un Préfet.

La coopération entre la Région de Bruxelles et la Région Wallonie trouvera naturellement sa place dans les structures légales de la République.

9. Langue et culture à Bruxelles

Bruxelles sera une ville française, où la loi permettra à ceux qui le souhaitent d'utiliser le néerlandais dans leurs contacts avec l'administration et devant les tribunaux et de bénéficier d'un enseignement et d'une vie culturelle dans cette langue.

Ici non plus, nul besoin de modifier la Constitution française : le régime de l'Alsace-Moselle permet de garantir, entre autres spécificités, la pérennité du néerlandais à Bruxelles.

Un Traité international sera conclu entre la France, la Flandre et les Pays-Bas, pour assurer la protection des minorités française en Flandre et flamande à Bruxelles. Il devrait prévoir la création d'un grand Institut de coopération culturelle franco-néerlandaise à Bruxelles. Enfin, la France s'y engagera à contribuer à la défense du néerlandais dans les institutions européennes.

Les lois de la République permettent une adhésion sans insécurité de Bruxelles à la France, en lui apportant la stabilité politique nécessaire à son développement de ville française à vocation internationale.

En Wallonie et à Bruxelles, le régime des partis détruit la démocratie.

La malgouvernance provoque la stagnation économique, le chômage et l'exclusion sociale.

Et l'avenir de la Belgique est menacée par le nationalisme flamand.

***Le R.W.F.-R.B.F., parti démocratique,
n'accepte pas ces fatalités.
Il veut établir la citoyenneté républicaine.
Il propose aux Wallons et aux Bruxellois
de construire leur avenir
aux côtés de la France.***

C'est la seule solution réaliste, pacifiste, conforme à nos intérêts et à ceux de l'Europe.

ADHÉREZ AU R.W.F.-R.B.F.!
INFORMEZ-VOUS!

Notre site : <http://rwf.be>
Notre GSM : 0472 654 160
Notre courriel : rwf@rwf.be

Manifeste modifié et approuvé en 2004
sous la présidence de Claude Thayse

Editeur responsable : Paul-Henry Gendebien, Président
Rue du Lorgnon 38 – 4990 Lierneux – 080 319 851